

Souvenir, tradition...et avenir ?

Difficile de regarder résolument vers l'avant alors que cette revue laisse une grande place au souvenir et à la tradition.

Pour autant, ce numéro et son cahier spécial sur le cinquantenaire de l'EMIA ne manquent pas d'éléments pertinents pour éclairer notre réflexion.

L'origine de l'EMIA sous sa forme actuelle nous ramène au début des années 60. Plus précisément en 1961-1962 avec la première promotion « Capitaine Bourgin ». Cette promotion quittait Coëtquidan pour les écoles d'application quelques semaines après qu'eurent été signés les accords d'Évian le 18 mars, et alors que leur application venait d'être validée par le référendum du 8 avril 1962.

Cinquante ans plus tard, les jeunes promotions rejoignent, pour peu de mois encore, la Kapisa au cœur stratégique de l'Afghanistan. Leurs officiers quitteront ce territoire, pour les derniers d'entre eux, en 2014.

Enfin, dans le même temps, le général Irastorza, notre précédent chef d'état-major de l'armée de Terre, a été désigné pour présider le conseil d'administration du groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la première guerre mondiale – 1914-2014 ».

Que d'enseignements nous apporte ce siècle d'Histoire sur l'évolution de nos missions et de nos combats !

Certes, la nature des conflits a changé. Le jaillissement soumis des tranchées a laissé place près d'un demi-siècle plus tard à une « guerre » qui porte mal son nom. Aujourd'hui nos soldats subissent, loin de chez nous, le poids du regard de nos sociétés sur la mort et l'emprise croissante d'un droit qui voudrait ignorer l'essence de notre engagement : interrogation sur l'utilité de la mort,

judiciarisation des conséquences de l'action militaire.

Deux courts textes illustrent cette complexité d'un rôle, le nôtre, qui n'a jamais été et ne doit pas devenir celui d'hommes et de femmes comme les autres.

Le premier extrait est le rappel de l'instruction judiciaire relancée dans le cadre de l'embuscade d'Uzbin¹ et qui vise à rechercher : «...maladresse, imprudence, inattention, négligence, manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement ayant causé directement ou indirectement la mort de soldats français ?»

Le second est un passage de l'homélie de Mgr Ravel prononcée le 14 juin dernier lors de l'hommage rendu à nos derniers morts en Afghanistan : « *S'ils servent leur pays, c'est parce que vous êtes là et qu'ils vous aiment. Et c'est parce qu'ils vous aiment que la France est belle. Malheur à ceux dont les yeux aveugles ne savent plus lire les cœurs.* »

C'est bien sur ce chemin étroit où tout n'est pas aussi simple et rationnel qu'on le voudrait, qu'il nous faut continuer de progresser en exigeant toujours que la tendance commune ne soit pas pour nous la règle !

Cette vigilance nous l'assurerons.

Cette voix forte nous la porterons.

*Le général (2S) J.F. DELOCHRE
Président national*

¹ Après le rejet du pourvoi du parquet général de la Cour d'appel de Paris par la Cour de cassation.